



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE DE FRANCE,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française (DELF et DALF)
Vu la proposition de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1 :

Sorbonne Université organise au titre de l'année 2025, les examens sanctionnant les unités constitutives du diplôme élémentaire en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF).

Article 2 :

Le jury est composé des membres ci-dessous désignés :

Madame Anouch BOURMAYAN, présidente du jury, docteure en sciences du langage, maîtresse de conférences à la faculté des lettres de Sorbonne Université,

Madame Sandrine ARAGON, PRAG en français langues étrangères à la faculté des lettres de Sorbonne Université,

Madame Amélie HOBLINGRE, PRAG en français langues étrangères à la faculté des lettres de Sorbonne Université.

Article 3 :

Les examens écrits du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 12 mars, 21 mai et 05 novembre 2025.

Les dates limites d'inscription à ces examens seront les suivantes :

les 19 février, 22 avril et 11 octobre 2025.

Article 4 :

Les examens oraux du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 15 mars, 24 mai et 08 novembre 2025.

Article 5 :

Les examens écrits du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 13 mars, 22 mai et 06 novembre 2025.

Les dates limites d'inscription à ces examens seront les suivantes :

les 19 février, 22 avril et 11 octobre 2025.

Article 6 :

Les examens oraux du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 15 mars, 24 mai et 08 novembre 2025.

Article 7 :

La présidente de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

23 OCT. 2024

Pour le Recteur de la région académique d'Île-de-France
le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris


Alexandre BOSCH